CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

UNIROSS

Société Anonyme au capital de 6.138.887,28 euros
Siège Social : Z.I. de la Madeleine – 27, Rue de la Maison Rouge – 77185 Lognes
438.110.264 Rcs Meaux
N° Siret 438 110 264 00027

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Uniross sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le 29 juin 2010, à 15 heures, au siège social, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Rapport de gestion de la Société et du Groupe établi par le Conseil d'Administration,

- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2009,

- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2009,

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2009 et quitus aux Administrateurs,

- Approbation des charges non déductibles,

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2009,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation et ratification de la conclusion par la Société de la convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune conclue avec la société Uniross Batteries PTY Limited et de l'abandon de créance y afférent,

- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation et ratification de la conclusion par la Société du contrat de prêt d'un montant de 45.000 euros conclu avec la société Deucalion,

- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation et ratification de la résiliation de la convention d'assistance stratégique de direction générale, commerciale et industrielle conclue avec la société CG Holding le 1er mars 2004,

- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions,

- Constatation de l'expiration du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jean Lebit et de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Claude Saucé et non renouvellement de ces derniers auxdites fonctions,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au jour de l'Assemblée Générale, dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société (ou par son mandataire).

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire,

2) voter par correspondance,

3) donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Les demandes des formulaires de vote par correspondance ou par procuration peuvent être adressées par lettre au siège social – à la Direction Financière - Z.I. de la Madeleine – 27, Rue de la Maison Rouge – 77185 Lognes, Télécopie : 33 1 60 95 00 58 au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de cette assemblée. Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration seront adressés aux actionnaires titulaires d'actions au nominatif au plus tard quinze (15) jours avant l'assemblée.

Le formulaire de vote par correspondance dûment complété et signé devra être adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements et de telle façon que la Société puisse le recevoir trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

L'actionnaire qui aura exprimé son vote par correspondance ou envoyé un pouvoir ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Conformément à l'article R 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le conseil d'administration

1003301